



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

CABINET DU PREFET Service des Décorations

PREF66/CAB/MED/
affaire suivie par :
Brigitte ROUX
Tél. : 04.68.51.65.27
Fax. : 04.68.34.68.51
Mél. : brigitte.roux@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

ARRETE N° 670 DU 2 MARS 2005 RENOUELANT LES MEMBRES DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA MEDAILLE DE LA FAMILLE FRANCAISE

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le décret N° 82-938 du 28 octobre 1982 créant une médaille de la famille française et notamment son article 7 ;

VU l'arrêté du Ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale du 15 mars 1983 portant application du décret susvisé ;

VU la décision du Conseil Général du 19 avril 2004 ;

VU l'ordonnance de la Première Présidente de la Cour d'Appel de Montpellier du 16 février 2005

VU les propositions du Président de l'Union Départementale des Associations Familiales du 4 février 2005 ;

SUR la proposition de M. le Directeur de cabinet de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er} : La commission départementale de la médaille de la Famille Française est renouvelée comme suit pour une période de trois ans :

001

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN C'EDEN

Téléphone :

☎ Standard 04.68.51.66.66
☎ D R C L 04.68.51.68.00

Renseignements :

☎ MINITEL 3615 4FS 661151 (7h-18h) 0114 666
☎ SERVEUR VOCAL 04.68.51.66.67

- M. le Préfet, Président, ou son représentant ;
- Mme la Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, vice-présidente, membre titulaire ;
 - Mme Danielle BENET, inspecteur des affaires sanitaires et sociales, membre suppléant,
 - Mme Isabelle CHAVANNE, conseillère technique en travail social, membre titulaire ;
 - Mme Sylvie RECOULAT, assistante sociale, membre suppléant.
- M. Jean CODOGNES, conseiller général, membre titulaire ;
 - M. Guy CASSOLY, conseiller général, membre suppléant.
- Mme Catherine SIROL, juge au tribunal de grande instance de Perpignan chargé du service du tribunal d'instance de Prades, membre titulaire ;
 - M. GILLES SAINATI, vice-président au tribunal de grande instance de Perpignan, membre suppléant.
- M. l'Inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux de l'Education Nationale des Pyrénées-Orientales, membre titulaire ;
 - Mme Sylvie LORCET, conseillère technique de service social, responsable départementale, membre suppléant.
- Mme Monique MARCEL, maire de Le Vivier, membre titulaire ;
 - Mme Jacqueline IRLES, maire de Villeneuve de la Raho, membre suppléant
- Mme Marie-Dolorès VARGAS, maire d'Oms, membre titulaire ;
 - Mme Lucile SUSPLUGAS, maire d'Estagel, membre suppléant.
- Me Bernard FARRIOL, président de l'Union départementale des associations familiales, membre titulaire ;
 - Mme Colette LELEU, secrétaire de direction de l'U.D.A.F., membre suppléant.
- Mme Marthe ESTEBA, présidente de l'Association départementale de la médaille de la Famille Française, membre titulaire ;
 - Mme Françoise BENEZET, secrétaire adjointe de l'A.D.M.F.F., membre suppléant.
- Mme Ursule PECH, vice-présidente de l'Association départementale de la médaille de la Famille Française, membre titulaire ;
 - Mme Aurore GIL, membre de l'A.D.M.F.F., membre suppléant.
- Mme Odette DAGANAUD, trésorière de l'Association départementale de la médaille de la Famille Française, membre titulaire ;
 - Mme Jacqueline JACQUET, membre de l'Association Familles du Roussillon, St Féliu d'Amont, membre suppléant.

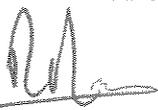
- Mme Mary-Josée PATROUX, présidente de l'Association Familles du Roussillon, membre titulaire ;
 - Mme Anne-Marie GIPULO, membre de l'A.D.M.F.F., membre suppléant.
- Mme Marie-Françoise DAUPHIN, membre de l'Association départementale de la médaille de la Famille Française, membre titulaire ;
 - Mme Jennifer DI-MAGGIO, membre de l'A.D.M.F.F., membre suppléant.

Article 2 : M. le Sous-Préfet, Directeur de cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à chacun des membres de la commission.

Perpignan, le - 2 MARS 2005

POUR AMPLIATION

Le Chef de Bureau du Cabinet,


Robert ROUX

LE PREFET,

Original signé

Thierry LATASTE